

	
Délibération n°2	Conseil Municipal du mercredi 6 avril 2022
FINANCES	Domaine de compétence : 7.1 – Décisions budgétaires
<p>Le Mercredi Six Avril deux mille vingt deux à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 200px; float: left; margin-right: 20px;"> <p>Date de convocation : 28/03/2022</p> <p>Membres présents : 22 puis 23 (Monsieur Maxime GUERVILLE est arrivé à 18 h 40)</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 9</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 0</p> <p>Nombre de votants : 31 puis 32 (Monsieur Maxime GUERVILLE est arrivé à 18 h 40)</p> <p>Affiché le 11/04/2022</p> </div> <p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEAURAIN, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Sébastien BAILLET Adjoints, Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Jean-Paul HAGNERE Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Dominique DELSAUX à Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Charles LANQUETIN à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Aurore WACOGNE à Madame Nathalie TILLIER, Madame Justine GOSELIN à Madame Marine NEMPONT, Monsieur Gérard ANDRE à Madame Coralie PREUVOST, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Michel GOSELIN à Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur René BONVOISIN, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.</p> <p>Absent (s) excusé (s) : 0</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Xavier BRASSART</p> <p>Votants : 31 puis 32 (Monsieur Maxime GUERVILLE est arrivé à 18 h 40 et n'a pas voté l'approbation du compte-rendu de la séance précédente)</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Coralie PREUVOST</p> <p>Objet : Budget principal de la Ville - Adoption du compte de gestion 2021</p>	
Rapporteur : Monsieur Philippe FAIT, Maire	
Synthèse de la délibération :	Budget principal de la Ville - Adoption du compte de gestion 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2121-31,

Considérant l'identité de valeurs entre le compte de gestion de l'année 2021 de Madame la Trésorière de la Ville d'Étaples-sur-mer et le compte administratif de l'année 2021 de Monsieur le Maire de la Ville d'Étaples-sur-mer,

Après lecture des chiffres et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter le compte de gestion 2021 de la Trésorière Municipale relatif au budget principal de la Ville dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

062223
TRES. MONTREUIL-SUR-MER



II-1
Exercice 2021

30000 - COMMUNE D ETAPLES-SUR-MER
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	10 214 892,83	17 178 323,61	27 393 216,44
Titres de recettes émis (b)	4 278 648,74	17 871 670,84	22 150 319,58
Réductions de titres (c)	0,50	2 246 304,74	2 246 305,24
Recettes nettes (d = b - c)	4 278 648,24	15 625 366,10	19 904 014,34
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	10 214 892,83	17 178 323,61	27 393 216,44
Mandats émis (f)	3 751 549,57	15 449 349,03	19 200 898,60
Annulations de mandats (g)	4 365,60	381 108,40	385 474,00
Dépenses nettes (h = f - g)	3 747 183,97	15 068 240,63	18 815 424,60
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	531 464,27	557 125,47	1 088 589,74
(h - d) Déficit			

Monsieur le maire quitte la séance et ne prend pas part au vote, Madame Lyliane DUFOUR, Doyenne d'âge, prend la présidence, **la délibération est adoptée par 28 voix pour et 3 abstentions.**

Vu pour être affiché le 11 Avril 2022 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

